

Processus de rapprochement (fusion) des 16 communes du Val-de-Ruz

Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **3. CULTURE, LOISIRS ET SPORTS**

Composition : M. P.-A. Chautems, Mme M. Dijkstra, M. A. Hugi (repr. comité de pilotage), M. H. Oppliger, Mme M.-P. Tullii (cheffe de groupe)

3.1 SITUATION ACTUELLE

- 3.1.1 **Régionalisation** : les sociétés locales intègrent déjà des membres en provenance des autres communes du Val-de-Ruz. Il n'existe pas de frontières communales dans ce domaine. Les personnes se déplacent facilement pour bénéficier des prestations en matière de culture, de loisirs et de sports. En 2010, 10 communes collaborent à l'organisation en commun de la Fête nationale le 31 juillet à Engollon.
- 3.1.2 **Offre d'activités** : l'offre d'activités et de loisirs proposée par les sociétés sportives et artistiques est riche. Les prestations associatives offertes sont souvent liées à la disponibilité et à la mise à disposition d'infrastructures. L'offre dans le domaine culture, loisirs et sports est essentiellement le résultat d'initiatives privées, nombreuses et variées dans le Val-de-Ruz, bénéficiant souvent du soutien de la ou des communes concernées.
- 3.1.3 **Offre culturelle** : l'offre culturelle est importante, mais mériterait une meilleure concertation entre les acteurs, éventuellement une plus large diversification. Il n'existe pas de coordination entre les communes concernant la programmation des spectacles à l'intérieur du Val-de-Ruz. Cette situation engendre l'organisation de manifestations simultanées ou la mise sur pied de spectacles identiques à quelques kilomètres de distance en l'espace de quelques jours. Cette concurrence, bien qu'indirecte et involontaire, ne bénéficie à personne et pénalise la rentabilisation des événements. Parmi l'offre culturelle figure un événement de niveau international : les Jardins Musicaux. Outre ce festival musical, le site Evologia accueille de multiples manifestations régionales et culturelles, telles que Fête la Terre.
- 3.1.4 **Sociétés locales** : il n'existe pas de politique coordonnée de soutien communal aux sociétés locales. Les communes orientent leur soutien en direction des associations disposant d'un mouvement jeunesse ou proposant des activités à l'attention des jeunes. Une association régionale, Espace Val-de-Ruz, anime, coordonne et propose des activités dans les domaines du théâtre, du sport, du commerce local (salon commercial), du tourisme vert (Chemins chouettes) et de l'information régionale (Val-de-Ruz Info).
- 3.1.5 **Lieu de rencontre** : le district du Val-de-Ruz ne dispose pas d'un lieu de rencontre régional (style place du village). Il existe une forte demande en matière de places de détente/salles (réunions) pour l'organisation de manifestations privées.
- 3.1.6 **Lieux de rencontre pour adolescents** : il existe peu de centres de rencontre pour adolescents (11-16 ans) sur le territoire du Val-de-Ruz.
- 3.1.7 **Infrastructures** : la région dispose d'une salle de spectacles équipée, avec régisseur professionnel (Fontainemelon). Cette offre est complétée par plusieurs infrastructures dispersées dans les communes du Val-de-Ruz (notamment des salles polyvalentes), dont certaines offrant un équipement partiel ou complet pour l'organisation de spectacles. Au niveau sportif, plusieurs infrastructures sont disponibles au Val-de-Ruz, réparties sur le territoire (piscines couvertes, anneau d'athlétisme, centre sportif, terrains de football, etc.). De manière plus générale, la coordination reste insuffisante entre les communes dans le développement et la gestion des infrastructures (dans ce cas, sportives). Le syndicat intercommunal SPIVAL, regroupant 15 des 16 communes du Val-de-Ruz et assurant l'exploitation de la Piscine d'Engollon, reste l'exception.
- 3.1.8 **Bénévolat** : le bénévolat garde une place importante dans le domaine associatif et l'organisation de manifestations. Les initiatives en matière de projets d'activités de loisirs ou de manifestations reposent toutefois sur un nombre limité de personnes. Ce bénévolat peine à se renouveler, avec pour conséquence une dépendance vis-à-vis des porteurs de projets et peut provoquer une certaine lassitude de la part des initiateurs.

3.2 ANALYSE

FORCES	FAIBLESSES
3.2.1 La richesse de l'offre sportive et artistique.	3.2.5 La coordination insuffisante entre les communes dans le développement et la gestion des infrastructures (hormis la piscine d'Engollon, gérée par un syndicat intercommunal intégrant 15 des 16 communes du Val-de-Ruz).
3.2.2 L'habitude de déplacement des habitants entre les communes pour leurs activités culturelles et sportives.	
3.2.3 La disponibilité d'une salle de spectacles équipée, avec régisseur professionnel (Fontainemelon).	3.2.6 L'absence de coordination au niveau de la programmation culturelle.
3.2.4 L'organisation dans le Val-de-Ruz d'une manifestation de niveau international, soit les Jardins Musicaux.	

FORCES (suite)	FAIBLESSES
<p>3.2.7 L'engagement d'Evologia dans l'organisation de manifestations régionales (initiative, logistique).</p> <p>3.2.8 L'exploitation intercommunale de la Piscine d'Engollon (SPIVAL).</p> <p>3.2.9 Les activités menées au niveau régional par Espace Val-de-Ruz dans différents domaines.</p> <p>3.2.10 L'existence de « forces vives » bénévoles dans le cadre de l'offre de prestations associatives et l'organisation de manifestations.</p>	
OPPORTUNITES	RISQUES
<p>3.2.11 Le développement d'une stratégie globale au niveau des infrastructures du Val-de-Ruz.</p> <p>3.2.12 La mise en œuvre d'une politique coordonnée de soutien des sociétés locales.</p> <p>3.2.13 La définition d'une politique de promotion culturelle au niveau du Val-de-Ruz.</p> <p>3.2.14 Le développement de l'offre en matière de centres de rencontre pour jeunes adolescents (11-16 ans), permettant de répondre aux exigences de la Confédération (projet national Harmos).</p> <p>3.2.15 L'optimisation de l'offre en matière de places de détente/salles pour l'organisation de manifestations privées (avec un système de réservation en ligne).</p> <p>3.2.16 L'amélioration de la transparence de l'offre (manifestations culturelles, sportives et associatives) et la centralisation du système de réservations des spectacles.</p> <p>3.2.17 La répartition des coûts des infrastructures actuelles et de leur entretien sur l'ensemble du territoire du Val-de-Ruz.</p>	<p>3.2.18 La démotivation des bénévoles en raison du nombre limité de personnes qui s'engagent.</p> <p>3.2.19 Une perte d'identité, engendrant la diminution de l'organisation de manifestations villageoises.</p> <p>3.2.20 Une politique budgétaire restrictive concernant le développement du domaine culture, loisirs et sports, sans prendre en considération les avantages à long terme (attractivité du territoire).</p>

3.3 POINTS CRITIQUES

- 3.3.1 Définition des besoins (réels) des habitants aux niveaux culturel, sportif et des loisirs.
- 3.3.2 Politique de soutien des sociétés locales.
- 3.3.3 Politique culturelle coordonnée à l'échelle du territoire Val-de-Ruz.
- 3.3.4 Politique en matière de centres de rencontre pour jeunes adolescents (11-16 ans).
- 3.3.5 Répartition des rôles entre les acteurs privés et publics (qui fait quoi ?).
- 3.3.6 Politique en matière de développement et de gestion des infrastructures de niveau régional, en coordination avec le canton.

Interprétation :

Situation actuelle : état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine.

Forces : points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Faiblesses : points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Opportunités : points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas, dans le nouveau processus.

Risques : points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre du processus.

Points critiques : sujets-clefs à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus (fil rouge).